

AFFAIRE N°24/21 - Construction d'un Centre Municipal à Bois de Nêfles Sainte-Clotilde
Autorisation de retirer le lot terrassement du projet initial et de le faire
réaliser par une entreprise ou par la régie communale.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du plan de soutien de l'économie, la Municipalité de Saint-Denis a obtenu les crédits nécessaires à la réalisation d'un Centre Municipal à Bois de Nêfles Sainte-Clotilde.

Les dossiers techniques en cours d'approbation ne permettant pas de pouvoir régler les premières dépenses dans le cadre d'un marché global avant le 31 mars 1976, date limite pour l'engagement des crédits du plan de soutien, je vous propose de retirer de cette opération le lot terrassement qui pourra être traité immédiatement, soit en entreprise, soit en régie et permettre ainsi d'engager une partie de ces crédits.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Directeur des
Finances et des
Électricités locales
P. PASTOR

ADOpte A L'UNANIMITE

Approuvé
à Denis le 22/3/76
par le Préfet
Secrétaire Général
signé: G. DALEX
sur copie certifiée
conforme